

Commission :	Communication & TIC	Responsable :	Jean-Yves ARNAUD
Objet	Comprendre et utiliser les supports de communication de la Commune de Sussargues		

Ce « Mémo » a pour objectif d'assister les Sussarguois et les associations de la Commune dans l'utilisation des différents supports de communication offerts par la Municipalité.

Sommaire

1.	Les différents supports de communication	2
2.	Contacter la commission « Communication & TIC »	2
3.	Modalités d'utilisation des différents supports.....	3
a.	Site internet : www.sussargues.fr	3
b.	Page Facebook « Commune de Sussargues ».....	4
c.	Sussargues Activités (feuille jaune)	5
d.	Sussargues Mag (Magazine municipal).....	6
e.	La Lettre du Maire.....	7
f.	Le panneau d'affichage lumineux.....	8
g.	Les panneaux d'affichage municipaux.....	9
h.	Les zones d'affichage banderoles	10

1. Les différents supports de communication

La Commune de Sussargues offre à ses administrés et associations, différents supports de communication.

Ces supports sont les suivants :

- **Supports numériques**
 - Site internet : www.sussargues.fr
 - Page facebook de la Commune : « Commune de Sussargues »
- **Supports papier**
 - Sussargues Activités : la fameuse « feuille jaune » distribuée mensuellement
 - Sussargues Mag : le magazine municipal, édité 3 fois par an
 - La « Lettre du Maire »
- **Zones d'affichage**
 - Le panneau d'affichage lumineux
 - Panneaux d'affichage municipaux
 - Zones « banderoles »

Chacun de ces supports à un objectif déterminé, et des règles d'utilisation propre, qui sont détaillées dans ce document.

2. Contacter la commission « Communication & TIC »

Pour toute demande de publication sur l'un des supports ouverts aux administrés, merci d'envoyer un courriel à l'adresse :

COMMUNICATION@SUSSARGUES.FR

Toute demande faite à une autre adresse courriel, ou directement auprès d'une personne quelconque de la municipalité, ne saura être garantie d'être prise en compte correctement sur l'ensemble des supports de communication de la Commune.

3. Modalités d'utilisation des différents supports

a. Site internet : www.sussargues.fr

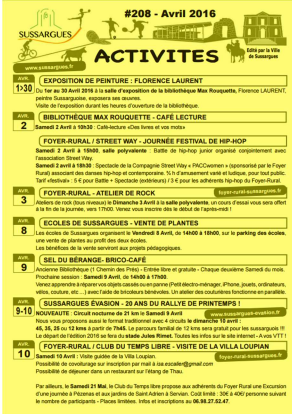
Site internet	
<p>Type :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Numérique</p> <p><input type="checkbox"/> Papier</p> <p><input type="checkbox"/> Affichage</p>	
<p>Fréquence de publication :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Selon actualité</p> <p><input type="checkbox"/> Mensuelle</p> <p><input type="checkbox"/> Quadrimestrielle</p>	
<p>Description : www.sussargues.fr</p> <p>Le site Internet est le portail d'information de la Commune de Sussargues. Outre les informations institutionnelles, toutes les informations pratiques relatives à la vie quotidienne y sont présentes : vie pratique, vie économique, actualités, vie scolaire et périscolaire, activités et manifestations culturelles, vie associative, etc...</p> <p>Il permet également un lien vers les télé-services offerts par Montpellier Méditerranée Métropole.</p>	
<p>Source des articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Municipalité - Associations - Informations réglementaires diverses 	
<p>Règles de parution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute demande de parution sur le site doit se faire exclusivement par courriel, à l'adresse communication@sussargues.fr (Toute demande faite sur une autre adresse ne saura être garantie d'être publiée et relayée sur les différents supports de la Commune). - Les articles peuvent être accompagnés de 1 à 3 photos, en haute définition, aux formats JPG ou PNG. - Les photos ne doivent pas être incluses dans un fichier Word ! - Les articles doivent être rédigés tel que le soumissionnaire souhaiterait qu'ils soient publiés. - Les articles soumis auront préalablement été relus et corrigés par les soumissionnaires. <p>Afin de préserver une uniformité éditoriale, les articles soumis sont susceptibles d'être retouchés, corrigés, complétés ou tronqués.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune parution à but commercial ne sera acceptée. - Concernant la vie économique, un annuaire des artisans/commerçants de la Commune est mis en ligne sur le site internet, rubrique Au quotidien > Vie économique > Annuaire des entreprises. Les modalités de parution dans cet annuaire figurent sur le site internet. 	

b. Page Facebook « Commune de Sussargues »


Page Facebook

<p>Type :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Numérique</p> <p><input type="checkbox"/> Papier</p> <p><input type="checkbox"/> Affichage</p>	
<p>Fréquence de publication :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Selon actualité</p> <p><input type="checkbox"/> Mensuelle</p> <p><input type="checkbox"/> Quadrimestrielle</p>	
<p>Description : https://www.facebook.com/Commune-de-Sussargues-815365545143261</p> <p>La page Facebook « Commune de Sussargues » a pour objectif d'offrir une communication instantanée et interactive via ce célèbre réseau social.</p> <p>Outre les informations « instantanées », les informations pratiques relatives à la vie quotidienne y sont relayées pour mettre un focus particulier sur certains évènements de la vie du village : vie pratique, vie économique, actualités, vie scolaire et périscolaire, activités et manifestations culturelles, vie associative, etc...</p>	
<p>Source des articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Municipalité - Associations - Informations réglementaires diverses 	
<p>Règles de parution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute demande de parution sur le site, et pour laquelle une demande de partage sur la page Facebook aura été demandée pourra être relayée sur la page Facebook de la Commune. Ces demandes doivent se faire exclusivement par courriel, à l'adresse communication@sussargues.fr (Toute demande faite sur une autre adresse ne saura être garantie d'être publiée et relayée sur les différents supports de la Commune). - Les articles peuvent être accompagnés de 1 à 3 photos, en haute définition, aux formats JPG ou PNG. - Les articles doivent être rédigés tel que le soumissionnaire souhaiterait qu'ils soient publiés. - Les articles soumis auront préalablement été relus et corrigés par les soumissionnaires. Afin de préserver une uniformité éditoriale, les articles soumis sont susceptibles d'être retouchés, corrigés, complétés ou tronqués. - Un « événement Facebook » (sorte d'agenda communautaire relayé auprès des abonnés à la page Facebook) pourra être créé, uniquement si la demande est faite explicitement. - Aucune parution à but commercial ne sera acceptée. 	
<p>Bonne(s) idée(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les associations disposant d'une page Facebook et/ou d'un site internet, ne pas hésiter à fournir le lien (URL) vers la publication que vous souhaitez relayer sur la page Facebook de la Commune. - Cliquez sur « J'aime » la page, afin de suivre en temps réel l'actualité de la Commune. - Lorsque vous soumettez une publication pour le Sussargues Activités (feuille jaune), n'hésitez pas à demander explicitement à ce qu'un évènement soit créé sur la page de la Commune, et à ce que votre publication soit programmée 1 semaine avant sa date. 	

c. Sussargues Activités (feuille jaune)

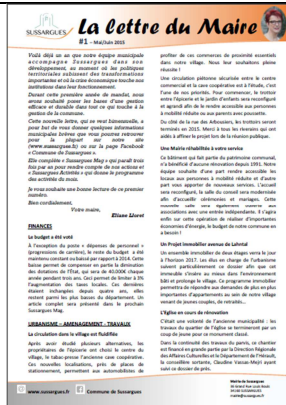
Sussargues Activités	
Type :	<input type="checkbox"/> Numérique <input checked="" type="checkbox"/> Papier <input type="checkbox"/> Affichage
Fréquence de publication :	<input type="checkbox"/> Selon actualité <input checked="" type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Quadrimestrielle
	
Description : C'est la fameuse « feuille jaune » tant attendue par chacun. Vous y retrouvez toute l'actualité municipale et associative du mois à venir. C'est par ce feuillet mensuel que les associations de la Commune communiquent leur actualité. Ces événements sont également reportés sur l'agenda en ligne du site internet de la Commune.	
Source des articles : - Municipalité - Associations	
Règles de parution : - Sussargues Activités a vocation à annoncer les événements <u>à venir</u> (pas de compte-rendu de manifestations passées, ou de résultats sportifs individuels ou collectifs). - Toute demande de parution doit se faire exclusivement par courriel, à l'adresse communication@sussargues.fr (Toute demande faite sur une autre adresse ou directement auprès d'un élu ne saura être garantie d'être publiée). - Afin de garantir la distribution du feuillet pour la fin de chaque mois, il est impératif de communiquer vos articles avant le 20 de chaque mois , en précisant la date, le lieu et le descriptif succinct de votre manifestation. Toute information communiquée au-delà du 20 de chaque mois ne pourra être prise en compte. - Toute manifestation se produisant 1 mois ½ après la date de publication ne sera pas prise en compte. - Pour des raisons de place (le feuillet est un simple feuillet A4 recto-verso), merci de limiter vos articles à 5 lignes maximum (tout dépassement sera arbitrairement tronqué). Si les 5 lignes ne suffisent pas pour décrire vos manifestations, n'hésitez pas à renvoyer les lecteurs vers le site internet de l'association ou de la Mairie où des détails peuvent être positionnés, et/ou vers la page Facebook de l'association. - Les articles doivent être rédigés tel que le soumissionnaire souhaiterait qu'ils soient publiés. - Les articles soumis auront préalablement été relus et corrigés par les soumissionnaires. - Afin de préserver une uniformité éditoriale, les articles soumis sont susceptibles d'être retouchés, corrigés, complétés ou tronqués. - Aucune parution à but commercial ne sera acceptée.	
Bonne(s) idée(s) : - Pour ne pas être en retard dans la soumission des articles, penser à soumettre vos articles dès la réception du Sussargues Activités du mois en cours dans votre boîte à lettres. - Fournissez systématiquement l'URL du site internet de l'association et/ou le nom de votre page Facebook → Ce sera l'occasion de fournir plus de détails sur les manifestations à venir.	

d. Sussargues Mag (Magazine municipal)

Sussargues Mag	
Type :	<input type="checkbox"/> Numérique <input checked="" type="checkbox"/> Papier <input type="checkbox"/> Affichage
Fréquence de publication :	<input type="checkbox"/> Selon actualité <input type="checkbox"/> Mensuelle <input checked="" type="checkbox"/> Quadrimestrielle
	
Description :	<p>Ce magazine de 12 à 24 pages est destiné à présenter les différentes actions municipales et sert également à mieux faire connaître notre village.</p> <p>Editées à 1200 exemplaires, les publications devenues quadrimestrielles depuis avril 2014 sont prévues en <u>Janvier/Février</u>, <u>Mai/Juin</u> et <u>Septembre/Octobre</u> de chaque année (il peut arriver qu'un décalage survienne pour différentes raisons).</p> <p>Le numéro de Septembre/Octobre est dédié aux associations, où une large place leur est réservée. Les associations de la Commune ont également la possibilité d'y faire paraître un article, illustré d'une seule photo.</p>
Source des articles :	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalité - Associations
Règles de parution :	<ul style="list-style-type: none"> - Le Sussargues Mag a vocation à relater essentiellement les événements passés (compte-rendu de manifestations passées, résultats sportifs individuels ou collectifs). - Toute demande de parution doit se faire exclusivement par courriel, à l'adresse communication@sussargues.fr (Toute demande faite sur une autre adresse ou directement auprès d'un élu ne saura être garantie d'être publiée). - Les projets de la municipalité y sont également présentés et détaillés. - Les périodes de parution étant connues (cf. Description ci-dessus), il est demandé aux associations de faire parvenir leur article au moins 1 mois avant la date de parution prévue. - Pour cela les textes doivent parvenir au moins 1 mois avant la date de parution prévue et - Les articles ne doivent pas excéder une demi-page (idéalement un quart de page). - 1 à 2 photos maximum peuvent être jointes à l'article. - La/les photos d'illustration doi(ven)t être jointe(s) à part, en « Haute Définition » (taille la plus grande possible) au format « .JPG » ou « .PNG ». - Les articles doivent être rédigés tel que le soumissionnaire souhaiterait qu'ils soient publiés. - Les articles soumis auront préalablement été relus et corrigés par les soumissionnaires. - Afin de préserver une uniformité éditoriale, les articles soumis sont susceptibles d'être retouchés, corrigés, complétés ou tronqués. - Toute annonce publicitaire est soumise à des règles bien précises, que vous trouverez sur le site internet, rubrique Mairie > Publications municipales.
Bonne(s) idée(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Pour ne pas être en retard dans la soumission des articles, penser à soumettre vos articles le plus tôt possible, même sitôt après la distribution d'un numéro. Votre article sera automatiquement positionné sur le prochain magazine. - Pensez à fournir l'URL du site internet de l'association et/ou le nom de votre page Facebook → C'est un excellent moyen de mieux faire connaître vos activités, et de donner plus de détails que sur un article.

e. La Lettre du Maire

La Lettre du Maire	
Type :	<input type="checkbox"/> Numérique <input checked="" type="checkbox"/> Papier <input type="checkbox"/> Affichage
Fréquence de publication :	<input checked="" type="checkbox"/> Selon actualité <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Quadrimestrielle
Description : La « Lettre du Maire » est un feuillet A4 couleur, qui peut être rédigé et distribué dans les boîtes aux lettres des Sussarquois, en fonction de l'actualité et de l'urgence à communiquer sur certains sujets. Ce feuillet est destiné à communiquer sur des points bien précis, qui n'auraient pu être traités dans le Sussargues Mag précédemment distribué, et qui ne pourrait attendre la parution du numéro suivant.	
Source des articles : - Municipalité	
Règles de parution : - A discrétion de Mme le Maire	



f. Le panneau d'affichage lumineux

Affichage lumineux

Type :	<input type="checkbox"/> Numérique <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Affichage	
Fréquence de publication :	<input checked="" type="checkbox"/> Selon actualité <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Quadrimestrielle	
Description :	Il s'agit ici des informations qui sont affichées sur le panneau lumineux, à l'entrée sud du village. Toutes les informations du Sussargues Activités sont reportées sur le panneau.	
Source des articles :	- Municipalité - Associations	
Règles de parution :	- Toutes les manifestations reportées sur le Sussargues Activités sont affichées sur le panneau d'affichage lumineux. - Pour un affichage qui n'aurait pas été soumis au Sussargues Activités, adresser un courriel à communication@sussargues.fr .	

g. Les panneaux d'affichage municipaux

Panneaux municipaux

Type :	<input type="checkbox"/> Numérique <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Affichage
Fréquence de publication :	<input checked="" type="checkbox"/> Selon actualité <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Quadrimestrielle
Description :	Plusieurs panneaux de type « Dibon » (panneaux blanc, format A2) sont positionnés dans le village. Les affiches des manifestations y sont apposées.
Source des articles :	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalité - Associations
Règles de parution :	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'affichage sur ces panneaux, une autorisation doit être demandée en Mairie. - L'affichage est réalisé par les services municipaux. - Tout affichage non réalisé par les services municipaux et/ou sans autorisation sera automatiquement retiré. - Le format d'affiche conseillé est au format A3, éventuellement A2. Le format A4 est possible, mais trop petit pour une bonne visibilité.

h. Les zones d'affichage banderoles

Zones banderoles

Type : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Numérique <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Affichage 	
Fréquence de publication : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Selon actualité <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Quadrimestrielle 	
Description : Des zones banderoles sont prévues d'être mise en place, afin de permettre l'accrochage de ces dernières pour la communication d'événements. Plus d'informations à venir. – Voir avec la Commission Environnement.	
Source des articles : <ul style="list-style-type: none"> - Municipalité - Associations 	
Règles de parution : Voir avec la « Commission Environnement » qui gère cet espace pour des raisons de « pollution visuelle ».	